

Le 19 janvier 2019 à Châtenois.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand honneur que je vais vous présenter le rapport moral concernant les activités 2018 de la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace puisque c'est la première fois depuis 18 ans qu'un président de la fédération du Bas-Rhin préside à nouveau l'organisation.

Si cet état de fait est en contradiction avec les statuts, les présidences successives de Mr Anchling et Mr Friehe ont néanmoins permis à la Confédération et à toute l'apiculture alsacienne de progresser et de prospérer. Ceci montre qu'une alternance cadencée par un calendrier n'est probablement pas la meilleure des solutions et qu'une révision statutaire sur le sujet sera peut-être un jour à envisager.

Le passage de la présidence de la Fédération du Haut-Rhin à la Fédération du Bas-Rhin s'est déroulé lors du C.A. du 07 avril à Châtenois. Mr Lecomte a transmis au nouveau trésorier Mr Geib les extraits de compte et les comptes financiers ont été transférés depuis de l'agence du crédit mutuel de Dannemarie à l'agence de Mommenheim. Mr Barlier a quant à lui transmis les archives du secrétariat à Mr Muhr qui a repris la fonction.

Le nouveau bureau et l'ensemble du conseil d'administration s'est immédiatement mis au travail pour assurer dans les meilleures conditions la réalisation de toutes les actions programmées et en premier lieu le concours des miels.

Celui-ci a fêté ses 30 années d'existence en 2018. Afin de marquer cet événement, la Confédération a entériné la réalisation d'un livret de 32 pages, sur la proposition d'André Friehe, afin de marquer cet anniversaire. Ce document a été tiré à 3700 exemplaires et distribué aux syndicats à l'attention de tous les apiculteurs membres des Fédérations 67 et 68.

Les bonnes conditions climatiques ont permis aux apiculteurs alsaciens de faire de bonnes récoltes de tous les miels évalués au concours. 373 échantillons ont été présentés par 158 apiculteurs répartis pour deux tiers dans le Haut-Rhin et un tiers dans le Bas-Rhin. Sans être exceptionnelle, cette belle année de récolte a permis à nos membres de regarnir leur cave à miel après deux années très médiocres.

Il est à noter, et c'est dommage, que 6 miels ont été éliminés en raison d'un pourcentage d'humidité dépassant les limites autorisées. L'organisation du concours rappelle qu'un réfractomètre doit être utilisé d'après des normes de température précises et être régulièrement étalonné. Le comité de la Confédération est en discussion avec le LVD de Colmar afin de donner la possibilité aux apiculteurs alsaciens de les faire contrôler.

Par ailleurs afin de pouvoir tirer un maximum de bénéfices de ce trentième anniversaire nous avons invité tous les députés, les sénateurs et les conseillers départementaux alsaciens afin de les rencontrer pour leur exposer nos difficultés et leur présenter les solutions que nous préconisons. Etaient présents le député du Bas-Rhin Bruno Studer et son directeur de cabinet Pascal Laubscher, le député du Haut-Rhin Jacques Cattin, Mme la conseillère départementale Mme Marie-France Vallat et le conseiller départemental Mr Yves Hemedinger.

Je leur ai présenté la structuration de l'organisation syndicale apicole alsacienne, rappelé que nous condamnons l'utilisation des pesticides et notre volonté que l'interdiction du glyphosate soit inscrite

dans la loi. Nous avons insisté sur les mortalités qui sont bien trop élevées puisqu'elles se situent, d'après l'étude du technicien de la chambre agricole, à 25% en Alsace en 2018 et indiqué que la suppression de la franchise sur les 10 premières ruches et la mise en place du forfait apicole étaient injustifiés au regard des services rendus à la pollinisation des cultures. Nous leur avons donc signifié que nous demandons une suppression du forfait et la mise en place d'une franchise fiscale sur les 50 premières ruches comme cela est pratiqué en Allemagne ou en Autriche. J'ai noté pendant cette rencontre avec les élus leur totale ignorance de nos problèmes alors que ce sont eux qui préparent les lois, les budgets et les votent. Ce travail d'information et de rencontre avec les élus doit être poursuivi, car des articles récents dans le Monde et les DNA ont montré que par leurs votes et leurs prises de positions beaucoup d'élus alsaciens n'ont pas encore pris la mesure des risques que font porter les pesticides sur la vie des abeilles, la biodiversité et la santé humaine.

A l'issue du concours un vin d'honneur a été offert en présence de la conseillère départementale Mme Vallat et du député Studer qui a prononcé quelques mots. Ce fût aussi l'occasion de remercier nos partenaires du LVD de Colmar avec force de fleurs et de chocolats. En particulier Mme Raimondi qui a assuré les analyses du concours depuis ses débuts et qui a pris sa retraite au cours de l'année ainsi que ses deux jeunes collaboratrices Mmes Payebien et Fleith. Le concours 2018 fût donc l'occasion d'une très belle rencontre autour des miels de qualité alsaciens.

Je remercie pour leur forte implication dans ce succès André Friehe, Philippe Bosshard, Jean-Pierre Heller, Francis Anchling, Annarella Raimondi, Gérard Lickel, Daniel Bembeneck et l'ensemble des dégustateurs ainsi que les apiculteurs bénévoles pour la mise en place de la salle du concours.

Enfin le C.A. a décidé de lancer une nouvelle formation de dégustateurs de miel en 2019 afin de maintenir un nombre de dégustateurs suffisants pour assurer le bon fonctionnement de l'analyse organoleptique du concours.

Deuxième sujet phare porté par la Confédération, la formation des moniteurs. Les cours, sous le contrôle et l'animation de Charles Huck se sont poursuivis tout au long de l'année. Celui-ci, ancien président de la Fédération du Bas-Rhin et Président de la CNTESA de l'UNAF, a travaillé avec la direction du Cfppa de Obernai à la reconnaissance de la valeur de cette formation par un constat de spécialité. Elle sera donc dorénavant diplômante puisqu'elle se clôturera par un examen d'évaluation en fin de parcours qui donnera au diplôme une reconnaissance d'Etat de niveau CAP ou BPREA de niveau IV. Outre ce magnifique résultat de la reconnaissance de la valeur de la formation des moniteurs apicoles alsaciens, Charles Huck a collaboré avec Mme Thomas la directrice du Cfppa, à la mise en place d'un certificat de spécialisation apicole qui est reconnue par le ministère de l'agriculture.

Ces résultats sont uniques en France et place l'apiculture alsacienne non professionnelle à la pointe de l'apiculture française en matière de formation, grâce à l'implication et le travail de Charles Huck dans les instances apicoles nationales qui lui permettent de mener une veille technique et réglementaire.

L'augmentation conséquente du nombre de membres des deux Fédérations, la multiplication des ruchers écoles, l'élévation du niveau de compétences, la pérennisation du modèle alsacien de petits producteurs sont les conséquences directes de la mise en place de la formation des moniteurs il y a 19 ans. Cette mesure visionnaire, à l'époque, bénéficie aujourd'hui à toute l'apiculture alsacienne. Je remercie donc chaleureusement Charles Huck pour la contribution incontournable que constitue son travail en matière de formation à la bonne santé de l'apiculture en Alsace.

Troisième sujet de collaboration intense entre les deux Fédérations, la publication de l'Apiculteur Alsacien. L'ensemble des articles ont été remis dans les délais fixés afin de permettre à Daniel Bembeneck de réaliser la mise en page d'un numéro de 40 pages dans les meilleures conditions.

Cette année le choix a été fait de diffuser l'Apiculteur Alsacien via le site internet de la Confédération en raison du coût net de la publication qui s'est monté à 3385 euros en 2017 soit 50% du montant des cotisations annuelles fédérales.

Le compte de résultat prévisionnel 2018 avec un doublement prévu de la cotisation à la FRAGE et la décision d'éditer le livret anniversaire du concours se soldait par un déficit de 8.000 euros. Il était hors de question après un exercice précédent déjà déficitaire de 8.000 euros de continuer sur cette pente.

Nous avons donc opté pour la solution la moins onéreuse qui a permis d'économiser 2.000 euros.

La mise en ligne sur internet de l'Apiculteur Alsacien présente outre un moindre coût, de nombreux avantages. Elle permet une plus large diffusion, la consultation est possible à tous moments et en tous lieux et elle ne limite pas le nombre de pages.

Le compteur installé sur le site a enregistré 3.000 clics d'ouverture de la revue dans les deux mois qui ont suivi la publication. On nous a rapporté des difficultés pour certains à ouvrir ou télécharger le document. Celui-ci était assez lourd car il y a beaucoup de texte et beaucoup de photos, mais il était publié en format PDF consultable par n'importe quel ordinateur. C'est donc le manque de puissance des ordinateurs de particuliers qui explique ces difficultés. Nous veillerons donc à l'avenir à alléger encore le format de publication pour en faciliter l'ouverture.

En ce qui concerne les subventions, la FRAGE, Fédération régionale des apiculteurs du Grand Est, a été reconnue par la Région comme son interlocuteur pour représenter les petits producteurs estimés à environ 6.000 alors que le nombre de pros est estimé à 200. La FRAGE a donc pour l'instant comme mission principale de collecter et présenter les demandes de subventions à la grande région.

Le contrat de filière 2018-2020 prévoit jusqu'à 43.500 euros de subventions par an pour les petits producteurs du Grand Est. Je rappelle à titre de comparaison que le plan triennal 2012-2014 destiné à l'époque uniquement aux apiculteurs alsaciens prévoyait jusqu'à 100.000 euros de subventions par an. On constate donc une nette diminution des aides par apiculteur.

Le périmètre d'intervention de ces aides se limite aujourd'hui aux points et aux montants suivants :

- Aide aux mielleries collectives et aux ruchers écoles 30.000 €/an
- Aide aux formations de formateurs et de moniteurs apicole 3.500 €/an
- Aide aux formations d'initiation dispensées par les syndicats 5.000 €/an
- Aide aux actions de promotion des miels du Grand Est 5.000 €/an

Le conseil d'administration de Confédération a décidé d'adhérer à la FRAGE comme l'année précédente de façon unie pour mieux défendre les intérêts des apiculteurs alsaciens membres des deux Fédérations. Le montant de la cotisation a été de 0,50 € par membre et non pas de 1 € comme il était initialement prévu dans la mesure où la FRAGE a décidé de surseoir son adhésion à l'ADAGE en 2018. Une adhésion de la FRAGE à l'ADAGE est prévue en 2019 et fera bien passer cette fois-ci la cotisation de 0,50 à 1 € / membre.

Enfin sur le plan politique alsacien, la défense de l'identité alsacienne portée par Mme Klinkert présidente du conseil départemental du Haut-Rhin et Mr Bierry président du conseil départemental du Bas-Rhin a porté ses fruits. Le gouvernement de Mr Philippe a entériné la demande des deux départements à se rassembler en un département unique avec des prérogatives étendues. Ainsi à l'horizon 2021 la fusion des deux départements donnera naissance à un département unique dénommé Alsace. Nous nous retrouverons ainsi en présence de deux fédérations apicoles défendant les mêmes intérêts sur un même territoire.

L'idée d'un rassemblement des deux Fédérations avait déjà été lancée par André Friehe pour défendre et renforcer les spécificités de l'apiculture alsacienne lors du C.A. du 06 octobre 2015 mais l'idée était alors restée sans suite. Je le rejoins aujourd'hui sur ce point car la perspective de la disparition des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin nous contraindra inévitablement à aborder le sujet. Le plus tôt sera le mieux dans la mesure où l'échéance est assez proche. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain C.A.

Pour terminer, je souhaite adresser tous mes remerciements pour leur contribution désintéressée à soutenir les actions de la Confédération des membres du conseil d'administration dont je rappelle les noms Mr André Friehe, Mr Vincent Barnier, Mr Robert Lecomte, Mr Aspero, Mr Roland Rusch, Mr Philippe Bosshard, Mr Michel Muhr, Mr Charles Geib, Mr Jean-Jacques Martz, Mr Gérard Lickel, Mr André Kammerer ainsi que Mrs Ancling, Heller et Huck qui participent régulièrement à nos assemblées et nous aident par leurs conseils experts. Je remercie le syndicat de Châtenois et son président Jean-Luc Schueller qui nous accueillent pour l'organisation de nos assemblées. Je remercie également Mr Daniel Bembeneck rédacteur de fruits et Abeilles et de l'Apiculteur Alsacien ainsi que du livret des trente ans du concours. Je remercie également nos partenaires du Cfppa et en particulier Mme France Thomas sa directrice, ainsi que nos partenaires du laboratoire vétérinaire de Colmar Mme Manson sa directrice et ses collaboratrices Mme Fleith et Mme Payebien. Je remercie également notre partenaire institutionnel le Conseil Régional Grand Est pour les aides qui nous ont été accordées. Je remercie enfin tous apiculteurs membres des deux Fédérations qui nous ont aidé tout au long de l'année à défendre les intérêts des apicultrices et apiculteurs alsaciens.

Je vous remercie de votre attention.

Michel Kernéis

Président de la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace

remerciements